
DONNER LA PAROLE AUX ADULTES

Avis au ministre de l'Éducation
avril 1984



Québec 

Avis adopté à la 294e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 12 avril 1984

ISBN 2-550-07392-4
Dépôt légal: deuxième trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec

Donner la parole aux adultes

Avis adopté à la 294e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 12 avril 1984

Le 28 février dernier, le ministre de l'Éducation, la ministre déléguée à la Condition féminine et la ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu rendaient public un énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes intitulé *Un projet d'éducation permanente*. Cet énoncé, il va sans dire, était attendu impatientement car il paraît deux ans après le dépôt du rapport de la Commission Jean sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes au Québec. Sa parution a cependant suscité nombre d'interrogations, voire des oppositions, chez les gens concernés. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation.

Auparavant, il y a lieu de noter quelques motifs de satisfaction. L'énoncé de politique affirme par exemple que l'éducation doit être une démarche permanente, ce qui en soi est déjà fort important. On y met de l'avant le principe de l'égalité des chances. On reconnaît la pluralité et la valeur des lieux diversifiés de formation pour les adultes. On veut développer davantage la formation sur mesure comme formule privilégiée d'intervention. On veut rendre accessibles tous les programmes éducatifs à la population adulte.

Plus encore, on annonce des développements majeurs en reconnaissance des acquis de formation et en programmes de soutien pour la persévérance ou le retour aux études. On se veut résolument orienté vers un virage technologique et inscrit dans le plan de relance économique. On suscitera une concertation régionale plus poussée et on donnera la priorité aux formations qualifiantes.

Voilà quelques principes propres à soulever tous les espoirs. Par ailleurs, une lecture plus attentive révèle plusieurs interrogations qui ne manquent pas d'inquiéter les différents intervenants en éducation des adultes, ne serait-ce que parce que sont encore inconnus les règlements qui régiront les diverses formations de même que les modalités budgétaires et les prévisions de fonctionnement des organismes, tels les Centres de formation professionnelle (CFP), pour lesquels une nouvelle répartition des responsabilités est prévue. On ignore également l'articulation exacte d'un certain nombre de mesures prévues pour les femmes, de programmes à l'intention des personnes analphabètes ou de formules comme les stages en industrie et l'alternance étude-travail.

Le projet confie le rôle de maître-d'oeuvre en formation professionnelle des adultes au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu alors qu'il n'y a pas de politique de la main-d'oeuvre au Québec. En outre, le ministère de l'Éducation est dépouillé du rôle qu'il a toujours joué en ce domaine. La Direction générale de l'éducation des adultes

est même dissoute et on entend la redéployer dans les différentes instances du MEQ tout en assurant sa «visibilité».

Les institutions affiliées au réseau scolaire deviendront des dispensatrices de cours et n'auront plus à intervenir dans la définition des besoins éducatifs. Le Conseil s'interroge sur la marge d'initiative qui leur restera. Comment concilier la politique mise de l'avant avec le projet de restructuration scolaire dans les commissions scolaires auquel il n'est nullement fait mention dans ce plan d'action? Il n'est pas fait mention non plus de la coordination qu'il faudra assurer avec la politique de formation professionnelle des jeunes qui pourtant s'implante progressivement, du moins pour l'instant, par la détermination d'une carte provinciale des formations.

Quant à la formation populaire, si diversifiée dans ses manifestations, comment pourra-t-elle bénéficier d'un minimum de concertation ou de développement si elle est laissée à elle-même?

Plusieurs autres questions semblables ne trouvent pas de réponses. En particulier, le Conseil craint que l'éducation des adultes ne soit trop diffuse et ne puisse compter sur un lieu qui se préoccupe de son développement. La politique proposée risque d'être trop conjoncturelle par son parti-pris économique alors qu'il importe tout autant dans la présente conjoncture de supporter les mouvements sociaux de plusieurs groupes de citoyens défavorisés.

Le Conseil s'explique difficilement également le peu d'audace de ce plan d'action pour susciter certaines mesures prospectives. N'aurait-on pu encourager par exemple le début d'un projet de congé-éducation sur lequel il serait relativement facile d'obtenir l'accord des partenaires intéressés?

Enfin, il est sûrement utile de rappeler ici deux des commentaires préliminaires sur l'énoncé d'orientation en éducation des adultes que le Conseil faisait dans un communiqué de presse le 29 février 1984.

Le Conseil notait en particulier que le gouvernement du Québec ne semblait plus exiger du gouvernement fédéral qu'il se retire du champ de la formation professionnelle. Il se disait toujours d'avis que le gouvernement du Québec devait s'acharner à devenir le maître-d'oeuvre exclusif en éducation des adultes et que le plan d'action retenu devait proposer un processus qui le confirmerait dans ce rôle.

Le Conseil invitait également le gouvernement du Québec à préciser davantage avec les premiers intéressés, soit les employeurs, les syndicats, les organismes populaires et les organismes de formation, les lieux de concertation, de formulation des besoins et de décision quant à la formation des adultes. Ce commentaire était motivé par le peu de place laissé dans cet énoncé de politique à la participation des premiers concernés.

Ainsi, après deux ans d'attente, ce plan d'action mérite discussion avant qu'on ne s'en réclame trop rapidement. Il y a des incohérences à lever, des doutes à aplanir, des réponses concrètes à donner.

Il reste surtout trop de choses à préciser et il importe maintenant de donner la parole à celles et à ceux qui sont visés par cette politique. Toute la mobilisation des adultes qui a mené au rapport de la Commission Jean risque de fondre tellement les divergences sont grandes entre ce rapport et le projet gouvernemental.

Dans les circonstances, tout en se réservant le temps d'analyser plus en profondeur les avancés de cet énoncé de politique, le Conseil, fidèle à sa recommandation du 2 décembre 1983, recommande non seulement au ministre de l'Éducation mais au gouvernement du Québec, de procéder de nouveau à la consultation systématique et organisée des milieux, des personnes et des organismes concernés par ce projet d'éducation permanente. Il y va de sa réussite même.

Devant réunir quelque quarante organismes, la «rencontre nationale de concertation» annoncée tout récemment par le gouvernement est un bon pas dans cette direction.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Président

Claude BENJAMIN
Sainte-Foy

Vice-président

Lucien ROSSAERT
Secrétaire général et
directeur des services aux
étudiants à la C.S. Richelieu-
Valley, Mont-St-Hilaire

Membres

Kathryn ANDERSON
Directrice, Centre Dialogue
de l'Église Unie du Canada
Montréal

Louis BALTHAZAR
Professeur titulaire
Université Laval
(présentement en année
sabbatique)
Montréal

Daniel BARIL
Enseignant en éducation
humaine et sociale et
président du mouvement
laïque québécois
Montréal

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ
Membre de l'A.F.E.A.S.
Rimouski

Jean-Guy BISSONNETTE
Président du Comité catholique
Longueuil

Jules BÉLANGER
Professeur au Cégep de la
Gaspésie
Gaspé

Raymond BERNIER
Coordonnateur des ventes et de
la mise en marché, Groupe Samson
Beauport

Claude CAPISTRAN
Directeur général
Commission scolaire de Varennes
Sorel

Claude DUCHARME
Directeur québécois des
Travailleurs Unis de
l'Automobile
Montréal

Joan FITZPATRICK
Conseillère pédagogique pour les
milieux défavorisés à la
C.E.P.G.M.
Montréal

Henri GERVAIS
Technicien en laboratoire
de photos
Radio Canada
Brossard

Pierrette GIRARD-FRARE
Directrice de l'École secondaire
Joseph-Charbonneau
Duvernay — Laval

Alain LARAMÉE
Chargé de cours en communication
et étudiant en doctorat
Montréal

Constance MIDDLETON-HOPE
Présidente du Comité protestant
Hudson Heights

Rosaire MORIN
Économiste et écrivain
Montréal

Monique MUS-PLOURDE
Membre de comités de parents
Montréal

Stephen PAVELKO
Principal de l'École
Mgr Harold Doran
Junior High School
Deux-Montagnes

Yvan PELLETIER
Directeur
École institutionnelle
Mgr-Boucher
Kamouraska

Ann ROBINSON
Professeur de droit,
Université Laval
St-Jean, Île d'Orléans

Claude ROCHON
Secrétaire général
C.S.R. Carignan
Tracy

Françoise SIMARD
Enseignante en histoire et
enseignement religieux
Polyvalente Dominique-Racine
Chicoutimi

Victor TÉBOUL
Directeur de la Revue Jonathan
Montréal

Secrétaire

Raymond PARÉ

COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Président

Claude DUCHARME
Directeur québécois
Travailleurs Unifiés
Montréal

~~ESSQ~~
~~AS~~
1984.4
QCU

Quebec (Province). Conseil
supérieur de l'éducation
Donner la parole aux adultes :

Fernand PALIN
Directeur, Service de l'éducation
de Chicoutimi

Membres

Raymond BOLLAND
Directeur du Service
des adultes, C.S.
Baldwin-Cartier

ETIER
information
versitaires

Liliane LABELLE
Conseillère pédagogique
Montréal

LAIRE
Professeur de philosophie
Collège Jean-de-Brébeuf

Yolande LAVIOLETTE
Professeur en techniques
administratives
Collège Montmorency
Montréal

DULX
de psychologie
Sherbrooke

Murielle L. LEBRET
Présidente-directrice
Comité pour l'Intégration
personnes handicapées
Montréal

RIGUE
Centre de
(N.)
d Nord, Lavaltrie

Michel LEMIRE
Directeur de la planification
du développement des
humaines, Sidbec-Do
Longueuil

RE-BABIN
conseil des
l'Outaouais

Madeleine NADEAU
Coordonnatrice de l'éducation
aux adultes, Collège F.
Xavier-Garneau
Saint-Nicolas

RT
tre Katimavik,
ix

Michelle H. OUELLE
Coordonnatrice des programmes
de formation
Association féminine
et action sociale — Sa

MOUREUX



